

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Du 20 mars 2026

18h

Convoqués le 16 mars 2026

Nombres de membres du conseil : 15 en exercice : 15 présents : 14 + 1 procuration

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, M. CRASNIER Nicolas conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Barillé Fabien, Chevreton Adeline, Crasnier Nicolas, Derangère Véronique, Desbois Rémy, Deveaux Labrosse Emilie, Fructus Rémy, Gardet Jonathan, Lachat Marie-Christine, Moncorger David, Nicolas Jean-Marc, Pascal Fabienne, Pessin Benoît et Rebergue Ingrid

Absente excusée : Plassard Marie-Line (procuration donnée à Crasnier Nicolas)

La séance est sous la présidence de Monsieur Nicolas Crasnier, Maire sortant.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2026 :

Le compte rendu du conseil municipal du 19 février est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour

- 1 Installation des conseillers municipaux
- 2 Election du maire
- 3 Fixation du nombre d'adjoints
- 4 Election des adjoints
- 5 Lecture de la charte de l'Elu Local
- 6 Délibération portant fixation des indemnités de fonctions des élus municipaux
- 7 Questions diverses

1. Installation des conseillers Municipaux

Monsieur Nicolas Crasnier appelle un par un les conseillers élus lors du scrutin du 15 mars 2026 :

- M. Barillé Fabien
- Mme Chevreton Adeline
- M. Crasnier Nicolas
- Mme Derangère Véronique
- M. Desbois Rémy
- Mme Deveaux Labrosse Emilie
- M. Fructus Rémy
- M. Gardet Jonathan
- Mme Lachat Marie-Christine
- M. Moncorger David
- M. Nicolas Jean-Marc
- Mme Pascal Fabienne

- M. Pessin Benoît
- Mme Plassard Marie-Line (absente excusée et procuration donnée à M. Crasnier Nicolas)
- Mme Rebergue Ingrid

Nicolas Crasnier, Maire sortant, déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

Madame Lachat Marie-Christine, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

M. Rémy Fructus est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Mme Deveaux Labrosse Emilie et M. Pessin Benoît sont désignés en qualité d'accessesurs.

2. Élection du maire

Madame Lachat Marie-Christine sollicite les candidatures pour le poste de Maire.

M. Nicolas Crasnier se porte candidat.

Le président invite le conseil à procéder à l'élection du maire, par un scrutin à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

→ Élection du maire :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu : CRASNIER Nicolas : 15 voix

Monsieur Crasnier Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

3. Fixation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Crasnier Nicolas., élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Le président indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** le nombre d'adjoints au maire à 3

4. Élection des adjoints

Le président rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du maire, des listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai le maire constate qu'il y a une liste de candidats soit

- Liste 1 : FRUCTUS Rémy - DEVEAUX LABROSSE Emilie - GARDET Jonathan

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

→ Élection des adjoints :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Liste 1 : 15 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée et immédiatement installée.

Les adjoints ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tel qu'ils figurent sur la feuille de proclamation

Soit :

- FRUCTUS Rémy : 1^{er} adjoint

- DEVEAUX LABROSSE Emilie : 2^{ème} adjoint

- GARDET Jonathan : 3^{ème} adjoint

5. Lecture de la charte de l'Élu local

Monsieur Crasnier Nicolas procède à la lecture de la charte.

Il ouvre le débat sur son application.

6. Délibération portant fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

Le maire donne lecture des dispositions relatives à la détermination des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Le maire informe le conseil que des délégations de fonction vont être attribuées par arrêté aux adjoints et à un conseiller délégué

- 1^{er} adjoint : Fructus Rémy : Voirie, Réseaux, assainissement, cimetière, urbanisme, communauté de communes
- 2^{ème} adjoint : Deveaux Labrosse Emilie : Communication, Vie associative, Développement local, Appels d'offre
- 3^{ème} adjoint : Gardet Jonathan : Patrimoine, Economie d'énergie, Environnement et Espaces verts
- 1 conseiller délégué : Nicolas Jean-Marc : Bâtiments, suivi de chantier, dossiers de subvention

Il informe également que des délégations de signature leur sont également données

Le maire présente le projet de tableau récapitulatif des indemnités allouées aux maire, adjoints et conseillers municipaux

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé)

44.3% + 4x 11.77% = 91.38% de l'IB 1027

Soit

1820.96€ + 483.81€ x 4 = 3 756.20€

Le maire propose les indemnités suivantes :

	TAUX (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute (en euros)	max
Maire	44,3 %	1820,96	1820,96
1 ^e adjoint	14 %	575,47	483,81
2 ^e adjoint	11,77 %	483,81	483,81
3 ^e adjoint	5,885 %	241,9	483,81
Conseiller délégué	5,885 %	241,9	
Total	81,84 %	3364,04	3756,2 (91,38%)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer, à compter du 23/03/2026 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- **DECIDE** de répartir l'enveloppe globale comme suit :
 - *Maire : 44.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
 - *1^{er} adjoint : 14% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
 - *2^{ème} adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
 - *3^{ème} adjoint : 5.885% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
 - *Conseiller délégué : 5.885% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
- **PRECISE** que les indemnités de fonction seront versées mensuellement

7. Questions diverses

- Le maire informe le nouveau conseil du « Velo bus » qui est organisé depuis plusieurs années et il propose de le reconduire. Il propose aux conseillers si quelqu'un est intéressé pour prendre contact avec Elisabeth Perronnet pour la mise en place après les vacances d'avril.
- Il est proposé de faire une réunion publique pour présenter la nouvelle équipe, les projets.... Date retenue : Samedi 30 mai 2026 à 11h

Prochaines dates :

Conseils : Mardi 7 avril à 19h et Jeudi 16 avril à 19h

Commémoration : Vendredi 8 mai à 11 heures

La séance est levée à 19h